

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

DPF Power Clean

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: IRONTEK SAS  
Rue: 306 BIS CHEMIN DES DELPHINUMS  
Lieu: 83140 SIX FOURS FRANCE  
Téléphone: +33 (0)4 22 14 51 10  
e-mail: contact@irontek.fr  
Interlocuteur: Pierre RUSOVAN  
Internet: www.irontek.fr

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence: RFILA (INRS FRANCE) +33 (0)1 45 42 59 59 (24 heures/7 jours)

#### Information supplémentaire

Numéro d'article: IT105

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Indications de danger: Xn - Nocif

Phrases R:

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Catégories de danger:

Danger par aspiration: Asp. Tox. 1

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

distillats légers (pétrole), hydrotraités

alkanes, c11-15-iso-

solvent naphtha

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes: GHS08



#### Mentions de danger

H304

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P331	NE PAS faire vomir.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

**Étiquetage particulier de certains mélanges**

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
--------	--

**2.3. Autres dangers**

Aucune information disponible.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2. Mélanges**

**Composants dangereux**

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification selon la directive 67/548/CEE	
N° Index	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
N° REACH		
919-164-8	distillats légers (pétrole), hydrotraités	95 - < 100 %
64742-82-1	Xn - Nocif R52-53-65-66	
	Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 3; H304 H412 EUH066	
292-460-6	alkanes, c11-15-iso-	1 - < 5 %
90622-58-5	Xn - Nocif R65-66	
	Asp. Tox. 1; H304 EUH066	

Texte des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

**SECTION 4: Premiers secours**

**4.1. Description des premiers secours**

**Indications générales**

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud.

**Après inhalation**

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud.

En cas de difficultés respiratoires consulter un médecin.

En cas de perte de conscience, allonger la personne sur le côté et bien la caler pour le transport.

**Après contact avec la peau**

Retirer immédiatement les vêtements souillés, de même que les sous-vêtements et les chaussures.

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Appliquer une crème grasse.

**Après contact avec les yeux**

Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante.

Consulter un médecin.

**Après ingestion**

Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

Irritant pour les yeux : irritation possible.  
En cas d'ingestion: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.  
Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Attention au danger d'inhalation

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1. Moyens d'extinction**

**Moyen d'extinction approprié**

Poudre ABC  
Sable.  
mousse résistante à l'alcool.  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau très puissant.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Formation possible de produits de décomposition dangereux.  
En cas d'incendie et/ou d' explosion, ne pas respirer les fumées.

**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie : utiliser porter un appareil respiratoire autonome.

**Information supplémentaire**

En cas d'incendie, refroidir les récipients menacés avec de l'eau.  
Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée.

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.  
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Attaquer à l'eau pulvérisée les gaz/vapeurs/brouillard.  
Ne pas laisser pénétrer dans les canalisations ou cours d'eau.  
En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Empêcher le produit de se répandre (p. ex. endiguer ou absorber)  
Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé).

**6.4. Référence à d'autres sections**

Aucune donnée

**SECTION 7: Manipulation et stockage**

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Consignes pour une manipulation sans danger**

dispositifs fermés. Aspirer les vapeurs/ aérosols directement à l'endroit où ils se forment.  
Eviter le contact avec la peau et les yeux.

**Préventions des incendies et explosion**

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Matériaux d'emballage: Métal.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune information disponible.

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1. Paramètres de contrôle**

**Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
64742-82-1	distillats légers (pétrole), hydrotraités		600		VME (8 h)	

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Mesures d'hygiène**

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

**Protection des yeux/du visage**

En cas de risque de projection porter des lunettes de sécurité. (DIN EN 166)

**Protection des mains**

Porter les gants de protection homologués : Caoutchouc butyle. (DIN EN 374)

**Protection de la peau**

Porter un vêtement de protection approprié résistant aux solvants EN 465

**Protection respiratoire**

Assurer une aération suffisante en cas de risque de formation de brouillards et/ou vapeurs.  
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: liquide  
Couleur: transparent  
Odeur: Aromatique(s)

Testé selon la méthode

**Modification d'état**

Point d'éclair: 62 °C  
Température d'inflammation: > 200 °C  
Pression de vapeur: 20 hPa  
(à 20 °C)  
Densité (à 20 °C): 0.78-0.82 g/cm<sup>3</sup>  
Hydrosolubilité: insoluble  
(à 20 °C)

**Solubilité dans d'autres solvants**

Solvant(s) organique(s)

## 9.2. Autres informations

Aucune donnée

## **SECTION 10: Stabilité et réactivité**

### 10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Aucune information disponible.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

### 10.4. Conditions à éviter

Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition.

### 10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants. Acide, concentré. Alcalis (bases), concentré.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone (CO)  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

## **SECTION 11: Informations toxicologiques**

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

N° CAS	Substance	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
64742-82-1	distillats légers (pétrole), hydrotraités					
		par voie orale	DL50	>5000 mg/kg	Rat	
		dermique	DL50	>2920 mg/kg	Lapin	
90622-58-5	alkanes, c11-15-iso-					
		par voie orale	DL50	>10000 mg/kg	Rat	
		dermique	DL50	>3160 mg/kg	Rat	

#### Irritation et corrosivité

Contact avec la peau: Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

Irritant pour les yeux : irritation possible.

En cas d'ingestion:

Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

## **SECTION 12: Informations écologiques**

### 12.1. Toxicité

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source
64742-82-1	distillats légers (pétrole), hydrotraités					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	10-100 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	50-100 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	10-22 mg/l	48 h	Daphnia magna	

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

S'étale à la surface de l'eau.  
faible potentiel d'accumulation biologique.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune information disponible.

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

## **SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### **Élimination**

Ne pas éliminer avec les déchets domestiques.  
Ne pas laisser pénétrer dans les canalisations ou cours d'eau.  
Peut nécessiter des conditions spéciales de manipulation en fonction de la réglementation locale.  
Définir les critères d'élimination avec l'organisme agréé.

#### **L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.  
Ne pas percer, découper ou souder les récipients non nettoyés. (Danger d'explosion.)

## **SECTION 14: Informations relatives au transport**

### **Transport terrestre (ADR/RID)**

- 14.1. Numéro ONU:** -  
**14.2. Nom d'expédition des Nations unies:** -  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** -  
**14.4. Groupe d'emballage:** -

#### **Autres informations utiles (Transport terrestre)**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### **Transport fluvial (ADN)**

#### **Autres informations utiles (Transport fluvial)**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### **Transport maritime (IMDG)**

**Autres informations utiles (Transport maritime)**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**Transport aérien (ICAO)**

**Autres informations utiles (Transport aérien)**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune information disponible.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Aucune information disponible.

**SECTION 15: Informations réglementaires**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Informations réglementaires UE**

**Information supplémentaire**

Contient:  
> 30 % hydrocarbures, aliphatique.

**Prescriptions nationales**

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**SECTION 16: Autres informations**

**Texte des phrases R (Numéro et texte intégral)**

- 52 Nocif pour les organismes aquatiques.
- 53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)**

- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Information supplémentaire**

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.  
Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

---